

Allocations familiales : « Retour au fédéral »

Thierry Bodson, patron de la FGTB wallonne, estime que « si on rouvre un chantier institutionnel en 2024, il faudra ramener les allocations familiales au fédéral, dans la Sécu ».

DAVID COPPI

La campagne électorale n'est pas follement communautaire – pas pour l'instant. La N-VA claironne à propos du confédéralisme, mais c'est tout. Aucun (autre) parti ne dit vouloir une discussion institutionnelle en 2019. En revanche, ça se précise pour 2024. La législature 2024-2029 sera pivot. C'est l'un des effets de la sixième réforme de l'Etat (votée, par huit partis, fin 2011) : à partir de 2025, le sud du pays sera progressivement appelé à « voler de ses propres ailes », au bout de 20 ans, sur la base de ses propres performances économiques. Bref. Retour à 2024...

Le CD&V est sorti de sa réserve il y a quelques semaines, expliquant qu'à ce moment, il sera preneur de discussions ayant trait à de nouveaux transferts en soins de santé. Interviewé dans *L'Echo*,

Elio Di Rupo répétait quant à lui que le PS ne voulait pas de réforme de l'Etat maintenant, mais qu'à terme, à partir de 2024 toujours (notez qu'au MR, on attaque à fond : « Ils ouvrent la boîte de Pandore, il y a une alliance objective avec la N-VA ! »), il serait opportun de « réfléchir » au financement des Régions : « Depuis 1989, il se fait sur la base de l'impôt des personnes physiques, ça ne tient pas compte des réalités. » Celles du territoire (la Wallonie couvre 52 % de la Belgique) et de la population (elle abrite 32 % des Belges).

Interrogé par Han Renard dans *Le Vif*, Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne (où Gianni Infanti, du Cepag, le Centre d'éducation populaire André Genot, opère en expert à cet égard), a enchaîné, expliquant que si l'on devait rouvrir le chantier institutionnel, alors il faudrait réévaluer la loi de financement, qui pénalise le sud.

« Pas de tabou »

Contacté jeudi, Thierry Bodson explique être « d'accord avec Elio », précise notamment qu'à partir de 2025, le « socle de transition », qui avait été conçu pour aider au passage les entités les moins riches, fondra de 10 % par an, ce qui provoquera une perte de 450 millions d'euros au bout de dix ans pour la

Wallonie. Le patron de la FGTB wallonne juge encore que la « clé enfants » retenue pour organiser le transfert des allocations familiales « est néfaste pour la Wallonie », que de cela aussi il faudrait reparler. Dans ce dossier, il renverse même la table : « A la FGTB wallonne, nous ne voulons pas de septième réforme de l'Etat, mais nous disons que si la discussion devait se rouvrir en 2024, alors, nous n'avons pas de tabou, et je peux vous dire que je suis favorable – le sujet est passé en bureau FGTB – à la refédéralisation des allocations familiales, afin de les ramener dans le giron de la sécurité sociale, aux côtés des pensions, de l'Inami et du chômage. »

C'est un régionaliste qui le dit, militant wallon, partisan des transferts de compétences aux Régions : « En termes d'outils d'investissement économiques, de mobilité, entre autres, il est cohérent que la Wallonie puisse se développer selon ses choix, mais moi, je m'inscris dans l'Etat fédéral, contrairement à un parti comme la N-VA qui prône le confédéralisme. Ma volonté de voir les allocations familiales retourner au fédéral illustre bien ma position, où je privilégie la solidarité entre les personnes, les travailleurs, au sein du système de sécurité sociale organisé à l'échelle du pays. »